

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 6 juillet 2017 et parvenue au greffe le 10 juillet 2017, la société de droit irlandais « Airbnb Ireland UC, Private Unlimited Company » a introduit un recours en annulation de l'article 12 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique (publiée au *Moniteur belge* du 6 janvier 2017).

Cette affaire est inscrite sous le numéro 6708 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
